



5 mai 2011 Séminaire CODIRPA

Projet : Eléments d'intervention pour la Table ronde 1 : Premiers enseignements pour la France de l'accident de Fukushima Daïchi sur la préparation à la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire

Jean-Claude DELALONDE, ANCCLI

La catastrophe de Fukushima nous inspire plusieurs réflexions.

Cet accident résulte de la conjonction d'événements qui pour être peu probables restent possibles. Fukushima est tout d'abord un rappel brutal de la vulnérabilité qui est associée aux activités nucléaires, ceci quel que soit leur niveau de sécurité. Nous pouvons réduire les risques, mais la vulnérabilité créée par la présence d'une installation nucléaire est une constante. Cette réalité nous fait mesurer l'exigence de vigilance qui, d'une façon ou d'une autre, s'impose à tous ceux qui contribuent au suivi de ces installations et à la préparation des réactions en cas d'occurrence d'événements de ce type.

Ceci est en particulier vrai pour les personnes qui participent aux commissions locales d'information : soit près de 3000 personnes dont 1500 élus territoriaux, que je représente ici et qui partagent tous un attachement à leur territoire, à ses modes de vie, à ses activités. Or ces activités seraient bouleversées par un tel événement.

Cette vulnérabilité de nos territoires français n'est d'ailleurs pas liée à une seule installation voisine mais à l'ensemble des installations nucléaires en France et en Europe qu'il nous faut donc prendre en compte dans nos réflexions et nos actions.

Il découle aussi de ce constat que la prise en compte d'un scénario accidentel de forte gravité en France doit faire partie de notre cadre de préparation post-accidentel, comme l'ont d'ailleurs souligné depuis longtemps les représentants des CLI.

Une seconde réflexion concerne la question de la transparence. Il est encore trop tôt pour savoir exactement dans quelles conditions exactes ont été prises en compte dans le contexte japonais les informations disponibles pour évaluer et gérer les risques, avant, pendant et après cet accident.

Cependant il est d'ores et déjà clair que la transparence démocratique est un enjeu tout à fait essentiel. Ces questions de sécurité ne concernent pas seulement les opérateurs, les experts et les autorités, mais l'ensemble de la société. La gestion de cette catastrophe et de ses conséquences concerne un nombre considérable de personnes dans leur vie quotidienne et ceci souvent à très long terme et de façon irréversible au moins à l'échelle d'une vie humaine.

Par ailleurs, il est frappant de constater la situation provoquée par la soudaine contamination radioactive d'un large territoire. Ceci nous fait mesurer, particulièrement dans le contexte du CODIRPA, combien la question de la préparation des acteurs des territoires est finalement l'un des principaux enjeux de la gestion post-accidentelle. Cette préparation ne saurait se faire sans une participation active de ces acteurs.

Tout étant conscients de cette tâche, nous devons aujourd'hui faire le constat de notre impréparation à l'échelle des territoires français. Les CLI, qui sont présentes sur une partie du territoire national au moins, devront certainement apporter leur contribution à ce chantier qui est pour l'essentiel devant nous et nous ferons pour l'avenir des propositions dans ce sens au cours de ce séminaire.

Cette situation nous confirme, au sein des CLI et de l'ANCCLI, dans notre volonté ferme de contribuer à la mise en œuvre concrète de la Convention d'Aarhus dans le contexte des activités nucléaires et ceci dans l'ensemble de l'Europe dont les conditions de sûreté et de protection radiologique nous concernent tous.

Favoriser une montée en puissance et en compétence de personnes de la société civile dans le voisinage de chaque installation en Europe est un élément essentiel de notre sécurité. L'ANCCLI s'y est déjà engagée avec l'IRSN.

Avec le soutien de l'ASN, nous souhaitons organiser à Luxembourg une table ronde européenne à l'automne 2011 pour évaluer les conditions de mise en œuvre de la convention d'Aarhus en situation accidentelle et post-accidentelle, dans le cadre de la démarche ACN (Aarhus Convention & Nuclear) que nous organisons depuis 2009 avec la Commission Européenne et le soutien du Haut Comité à la Transparence.

Cette catastrophe questionne les choix énergétiques concernant l'avenir et particulièrement les conditions d'exercice des activités nucléaires. Nous pouvons observer les débats provoqués dans le monde par cet événement, particulièrement dans l'ensemble des pays qui produisent de l'énergie nucléaire ou dans ceux qui s'apprétaient à développer celle-ci. Ceci est en particulier vrai en Europe. Certains de nos pays voisins ont d'ores et déjà reconsidéré leur position. En France, ces débats ont lieu, nous le voyons bien dans les positions qui ont été prises aussi bien au plan régional qu'au plan national, dans la perspective des prochaines élections présidentielles.

La mission des CLI et de l'ANCCLI concerne le suivi des installations nucléaires et leurs éventuelles conséquences. Il ne nous appartient pas de prendre position sur les options à prendre en matière de choix énergétiques. Les rangs des CLI comprennent des personnes qui ont des opinions différentes sur cette question. Par contre, il est dans notre mission de prendre en compte les éventuelles évolutions qui pourraient concerner ces activités nucléaires à moyen et long terme.

Ici, nous faisons le constat que, d'une façon ou d'une autre, dans la plupart des scénarios de production énergétique étudiés, et compte tenu du niveau actuel de son développement en France, l'énergie nucléaire fera partie de notre paysage national pour plusieurs décennies au moins pour ce qui est de la production d'énergie nucléaire et restera une question de très long terme aussi bien pour la gestion des déchets radioactifs que pour les contaminations radioactives de l'environnement. Quelles que soient les options retenues, la question de la sécurité nucléaire, de la protection de l'homme et de l'environnement face au risque radioactif restera un sujet de vigilance de long terme pour nos sociétés.

Dans ce contexte particulièrement grave, c'est notre devoir de veiller à avoir les moyens d'accomplir effectivement notre mission. Nous aurons l'occasion d'y revenir très prochainement à l'automne 2011 où les CLI et l'ANCCLI tiendront des "Etats Généraux" pour évaluer si elles disposent des moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions dans le champ du suivi des installations nucléaires, de la gestion accidentelle et post-accidentelle et dans le suivi de la gestion des déchets radioactifs.